



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR LA COMMANDE D'UNE OU PLUSIEURS REALISATIONS ARTISTIQUES A CREER

---

#### APPEL A CANDIDATURES

#### COMMANDE D'UNE ŒUVRE D'ART AU TITRE DE L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES DITE « 1% ARTISTIQUE »

#### CONSTRUCTION DU BATIMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES A TARBES

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 13 décembre 2021 à 12:00**

**Département des Hautes-Pyrénées**

6 rue Gaston Manent

CS 71324

65013 TARBES CEDEX 9

Tél : 0562567249

## SOMMAIRE

1	Objet de la consultation .....	3
1.1	Objet.....	3
1.1.1	Lieu d'exécution de la prestation .....	3
1.1.2	Intervenants.....	3
1.2	Composition du comité artistique.....	3
1.3	Budget .....	3
2	Conditions de la consultation .....	4
2.1	Mode de passation .....	4
2.2	Durée du contrat - délai d'exécution .....	4
2.3	Délai de validité des candidatures .....	4
2.4	Forme juridique du groupement.....	4
2.5	Nombre de candidats .....	4
2.6	Montant de l'indemnité pour les candidats admis à présenter un projet.....	5
2.7	Visite .....	5
3	Contenu du dossier de consultation.....	5
4	Présentation des candidatures.....	6
4.1	Dossier administratif .....	6
4.2	Dossier artistique .....	6
5	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
5.1	Transmission électronique .....	6
5.2	Transmission sous support papier .....	8
6	Examen des candidatures et jugement des offres .....	9
6.1	Sélection des candidatures .....	9
6.2	Jugement des offres .....	9
6.3	Récompenses .....	9
7	Renseignements complémentaires .....	9
7.1	Adresses supplémentaires et points de contact .....	9
7.2	Procédures de recours .....	10

# 1 Objet de la consultation

## 1.1 Objet

Le présent marché a pour objet la commande d'une œuvre d'art pour le projet de construction des Archives Départementales à Tarbes et répond à l'obligation de décoration des constructions publiques, dite procédure du « 1% artistique » prévue par l'article L1616-1 du CGCT.

**Nomenclature : 92310000-7 - Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires.**

### 1.1.1 Lieu d'exécution de la prestation

Adresse : 6 rue Eugène Ténnot 65000 TARBES.

Parcelles cadastrales / périmètre de l'opération : AW 382 et AW 33.

### 1.1.2 Intervenants

#### Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Direction de l'Education et des Bâtiments

11 Rue Gaston Manent 65000 TARBES

Interlocuteur : Marc Borgella

#### Maîtrise d'œuvre :

IDOM Consulting Engineering Architecture SAU

Avda. Zarandoa 23, 48015 BILBAO

#### Contrôleur technique

SOCOTEC agence construction et immobilier Tarbes-Auch

72 rue Maréchal Foch 65000 TARBES

#### Coordonnateur SPS

JCONSULTANT

38 Boulevard Henri IV 65000 TARBES

## 1.2 Composition du comité artistique

- Mme Pascale Péraldi – 7<sup>ème</sup> vice-présidente du Département, représentant du maître d'ouvrage
- M Inaki Garai – IDOM, maître d'œuvre, ou en cas d'absence Ines Lopez
- M François Giustiniani – directeur des Archives et du Patrimoine
- Mme Béatrice Angelé – conseillère pour les Arts plastiques à la DRAC Occitanie
- Mme Aude Senmartin – chef du service arts vivants arts plastiques au Département des Pyrénées
- Mme Magali Gentet – déléguée aux arts plastiques, centre contemporain le Parvis
- M Patrick Pavan – représentant des organisations professionnelles d'artistes

## 1.3 Budget

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la conception et à la réalisation de l'œuvre d'art est estimée à 74 000 euros TTC (valeur juillet 2021).

## 2 Conditions de la consultation

### 2.1 Mode de passation

Le présent marché est lancé selon une procédure adaptée restreinte librement définie par le pouvoir adjudicateur en application des articles R2172-8 à R2172-10 et des articles R2172-12 à R2172-14 Code de la Commande Publique.

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation.

Elle se déroulera en deux phases :

- **Phase 1 – candidatures** : les candidats sont invités à déposer leur dossier de candidature selon les modalités définies au présent règlement de consultation et retranscrites dans l'avis de publicité. Les candidatures reçues feront l'objet d'une analyse selon les critères de sélection annoncés au présent document. Les candidatures seront étudiées par le comité artistique composé pour le présent projet, il sera chargé d'émettre un avis soumis au pouvoir adjudicateur pour décision.
- **Phase 2 – offres** : à l'issue de l'analyse des candidatures, quatre candidats au maximum seront admis à présenter une offre. Le comité artistique étudiera les offres reçues et pourra éventuellement auditionner les candidats. Egalement une éventuelle phase de négociation pourra être menée avec tous les candidats, elle pourra porter sur les aspects techniques et financiers de l'offre du candidat. Le candidat se verra préciser un nouveau délai pour communiquer une offre technique et tarifaire définitive tenant compte des aspects évoqués au cours de la négociation. À défaut, le choix se fera sur la base de la première offre du candidat.  
À l'issue, le comité artistique émettra un avis proposé sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation au pouvoir adjudicateur pour décision. Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### 2.2 Durée du contrat - délai d'exécution

Le marché débutera à compter de sa notification, et prendra fin à complète réalisation des prestations. Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations sera proposé par le candidat dans son offre selon la nature et l'implantation de l'œuvre.

A titre d'information, la réception des travaux est escomptée pour le mois de mai 2024.

### 2.3 Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est fixé à 180 jours à compter de la date limite de leur réception.

### 2.4 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Cette clause d'exclusivité s'applique également aux filiales ou agences appartenant à une même société ou à un même groupe, tous domaines de compétences confondus.

### 2.5 Nombre de candidats

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est fixé à 4 maximum.

## **2.6 Montant de l'indemnité pour les candidats admis à présenter un projet**

L'indemnité pour chaque candidat admis à présenter une offre sera de 4 000 €.

La prime sera attribuée à chacun des candidats sélectionnés pour remettre une offre et ayant remis des prestations conformes aux exigences du programme.

Cette prime constituera pour le lauréat une avance sur le montant de son offre.

Le comité artistique se réserve la possibilité de réduire ou supprimer la prime des candidats dont les prestations remises, avant audition éventuelle, seraient jugées incomplètes, non conformes au programme ou présenteraient une insuffisance manifeste.

Les candidats exclus ne seront pas indemnisés.

Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du comité artistique dans un délai de 30 jours suivant la date de notification du courrier de rejet aux candidats dont les offres n'auront pas été retenues.

## **2.7 Visite**

Une visite du site sera organisée avec les candidats invités à remettre un projet à l'issue de la phase de sélection. Le créneau et les modalités seront définis dans le règlement de consultation de la phase projet.

## **3 Contenu du dossier de consultation**

A ce stade de la procédure, le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (phase candidatures),
- La présentation illustrée du projet de construction du bâtiment des Archives Départementales
- Le programme de l'opération

Le dossier est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<http://commandepublique.ha-py.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucun envoi du DCE sur support physique électronique ou sur support papier n'est possible.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail indiquée lors du téléchargement du dossier lors du retrait de ce dernier par voie électronique. Il est donc nécessaire que le candidat vérifie très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Celle-ci leur permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. En cas de non identification de l'opérateur économique, l'entreprise devra récupérer par ses propres moyens les informations communiquées.

Ainsi, la responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, n'a pas communiqué d'adresse (pas d'identification) ou n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## 4 Présentation des candidatures

La phase candidature permettra au pouvoir adjudicateur de sélectionner les candidats admis à présenter une offre.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si les candidatures des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

### 4.1 Dossier administratif

Libellés	Signature
Déclaration du candidat DC1 et DC2	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature comprenant également la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

### 4.2 Dossier artistique

Le dossier artistique comprendra les pièces suivantes :

- une note de présentation du candidat et de ses compétences précisant les moyens humains et techniques affectés à l'opération (par chaque membre en cas de groupement), son organisation aux différentes phases de la conception et de la construction - **limité à quatre pages A4**.
- les curriculum vitae de l'artiste (ou des artistes si groupement).
- une note de motivation exposant les motifs de l'intérêt que le candidat porte à l'opération, sa compréhension du projet, la démarche intellectuelle et artistique envisagée (sans toutefois proposer à ce stade un projet artistique) - **limitée à quatre pages A4**.
- un portfolio (limité à 20 pages) permettant d'apprécier la démarche de l'artiste et la qualité de son travail, avec la sélection de cinq œuvres (maximum) illustrant le lien possible avec le contexte de la présente commande.

## 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 5.1 Transmission électronique

La transmission des documents est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://commandepublique.ha-py.fr>.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD ROM, clé USB...) ou par télécopie n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'intégralité de la candidature précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise par la poste en recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Unité Commande Publique  
6 rue Gaston Manent  
CS 71324  
65013 TARBES CEDEX 9

Attention, une mauvaise identification de la copie de sauvegarde pourrait conduire à l'ouverture de celle-ci rompant la confidentialité de la candidature et induisant de fait son élimination.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète
- lorsque le pli est réceptionné hors délai à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
- lorsque le pli n'a pas pu être ouvert par le pouvoir adjudicateur

Les formats de fichier acceptés sur le profil acheteur sont :

- PDF
- DWF
- EXCEL à partir de la version office 97
- WORD à partir de la version office 97
- RAR
- ZIP
- DWG

Tout document transmis avec un format différent de ceux listés ci-dessus ne pourra pas être décrypté.

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros. La taille du pli global recommandée est de 30 Mo.

La transmission des plis de manière électronique se fait sur la plateforme AWS-Achat selon les conditions générales d'utilisation jointes à chaque dossier en téléchargement et disponibles sur les sites suivants :

<https://commandepublique.ha-py.fr>

[www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf](http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf)

Pour déposer un pli électronique, le candidat doit se connecter au site <https://commandepublique.ha-py.fr> et rechercher la consultation et suivre les instructions fournies par AWS;

Pour toutes informations ou difficultés, vous devez contacter le support de la plateforme au 04.80.04.12.60 (appel non surtaxé).

Conseils complémentaires :

- Identifiez clairement votre entreprise, votre nom, votre téléphone, et la référence de la consultation, signalez que vous êtes en phase de dépôt, l'équipe AWS traitera votre demande en priorité.
- Si vous appelez 30 mn avant l'expiration, il sera plus difficile de vous aider.

- Pour signer électroniquement vos documents en amont du protocole de dépôt intégré, vous pouvez utiliser le parapheur électronique AWS-Signature : <http://www.marches-publics.info/pratique>

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros, ni de virus. Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique, ou un programme malveillant, fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aucune réparation ne sera effectuée. Le candidat concerné en sera informé.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possible, au maximum 100 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

#### Délai de téléchargement :

- Si votre pli risque de dépasser les 500 Mo, contactez l'assistance AWS, au minimum 48 h avant votre dépôt.
- Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l'efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur.

A titre indicatif, avec une connexion à 256 Ko, il faut environ 1 heure pour télécharger 100 Mo. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier.

#### Signature :

Les pièces signées électroniquement doivent faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### Échanges avec les candidats :

Tous les échanges avec les candidats après la remise des plis seront effectués sur le profil acheteur à l'adresse électronique mentionnée par le candidat.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, de préférence une adresse générique plutôt qu'une adresse individuelle.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation en cas d'erreur de saisie d'adresse électronique, aussi en cas de suppression de ladite adresse, mais aussi en cas de non utilisation par le candidat de l'adresse renseignée.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer et d'actualiser en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

## **5.2 Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

## **6 Examen des candidatures et jugement des offres**

### **6.1 Sélection des candidatures**

Conformément aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique, l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées au regard des critères suivants :

- l'expérience du candidat assurant de la faisabilité du projet,
- la clarté de l'intention de l'artiste et l'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande,
- la qualité des références artistiques en lien avec l'objet de la commande,

Les candidatures seront évaluées au regard de l'objet du marché en 4 catégories (très appropriée, appropriée, peu appropriée, non appropriée) pour chacun des critères de participation et de sélection des candidats du règlement de consultation des candidatures.

Le comité artistique dressera un procès-verbal d'examen des candidatures et formulera un avis motivé sur la liste des candidats à retenir. Le comité artistique proposera au pouvoir adjudicateur de retenir quatre candidats maximum. La Présidente du comité arrêtera ensuite la liste des candidats admis à remettre un projet.

### **6.2 Jugement des offres**

A l'issue de la première phase de sélection des candidats admis et après remise des offres, l'examen des prestations fournies sera effectué par le comité artistique au regard des critères suivants :

- La qualité de la proposition artistique et de son intégration dans le site,
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée y compris la qualité de l'approche en coût global de l'opération (coûts d'exploitation et de maintenance),
- L'adéquation du projet artistique au projet architectural en tenant compte des contraintes de réalisation, de planning, de phasage des travaux et de fonctionnement du site.

Les rendus relatifs à l'évaluation de ces critères seront précisés dans le règlement de consultation au stade de l'offre (phase n° 2).

### **6.3 Récompenses**

A l'issue de l'appel à candidatures, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## **7 Renseignements complémentaires**

### **7.1 Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://commandepublique.ha-py.fr>.

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification.

## 7.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Pau  
50 cours Lyautey  
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution des marchés, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA  
103b rue Belleville  
BP 952  
33063 BORDEAUX Cedex

Tél : 0556692718